



SOUS-PREFECTURE DE CONFOLENS

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE BRIGUEUIL

Par arrêté du 27 avril 2010, le sous-préfet de Confolens a ouvert une enquête publique du 18 mai 2010 au 17 juin 2010 inclus, sur la demande présentée par la SAS AJIR AGREGATS qui sollicite une autorisation d'exploiter une carrière de granodiorite, une installation de traitement (lavage, concassage et criblage), une centrale d'enrobé à chaud et une unité de préfabrication de béton sur la commune de Brigueuil.

Ces activités relèvent des rubriques 2510-1, 2515-1, 2517-1, 2521-1, 2521-2-a, 2522-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du dossier pendant l'enquête à la mairie de BRIGUEUIL aux jours et heures habituels d'ouverture, et pourra formuler ses observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet ou adresser toute correspondance à la mairie.

M. Clarisse ROUGIER, nommé commissaire-enquêteur, sera présent à la mairie de BRIGUEUIL les :

- Mardi 18 mai 2010 de 9 h à 12 h
- Mercredi 26 mai 2010 de 9 h à 12 h
- Jeudi 3 juin 2010 de 14 h à 17 h
- Samedi 12 juin 2010 de 9 h à 12 h
- Jeudi 17 juin 2010 de 14 h à 17 h

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Confolens et à la mairie de BRIGUEUIL du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Confolens, le 27 AVR. 2010

Le sous-préfet,

Laurent ALATON